

<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

OBJET : Proposition des commissaires de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

L'an deux mil vingt-six,
Le 13 du mois d'avril, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 7 avril 2026,

Etaient présents :

M. FRANÇOIS Jérôme - Mme MAGNÉ - M. COURTOIS - Mme FONTAINE-AUGOUY -
M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. BEAUNE - Mme FERREIRA - M. KHADIR -
Mme ROBERTO - M. CHAMBÉLIN - Mme FINKEL - M. GONIDEC - Mme GROSSIER -
M. GRANCHER - Mme SELLIER - M. FINKEL - Mme GODINOT - M. CHOULET -
Mme COULIBALY - M. LEFEBVRE - Mme PINTO - M. FRANÇOIS Pascal - Mme VAN DER
PERRE - M. MORIN - Mme LOUIS - M. LANGER - M. FAIVRE-RAMPANT

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents :

Absents excusés :

Mme FRANÇOIS Alexandrine donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jérôme

Secrétaire de séance : M. COURTOIS Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	28
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-32 du code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, notamment son article 1650,

VU l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

VU le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 30 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Madame l'Administratrice des Finances Publiques Adjointe, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15 AVR. 2026

ID : 095-219503927-20260415-DELIB29_042026-DE

SLO

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE DRESSER la liste de présentation des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants, parmi lesquels seront désignés par la Directrice des Services Fiscaux les membres appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) (Voir liste jointe)

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente délibération à la Directrice des Services Fiscaux pour désignation de la C.C.I.D.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »